

Le 26 janvier 2018 le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni à 20h30. Etaient excusés Messieurs Douix Patrice et M. Barraud Jacques.

DETR 2018

Le dossier concernant la salle d'expression culturelle étant prêt pour être déposé en DETR, le conseil municipal s'étant prononcé favorablement pour le programme de financement lors de la dernière réunion il a accepté de demander 240 000 € de subvention.

VENTE PARCELLE SOUMISE A ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre d'une installation d'activité agricole, le conseil avait voté favorablement à la vente d'une partie d'une parcelle communale. Il y a lieu de procéder au choix d'un commissaire enquêteur afin de lancer l'enquête publique pour le déclassement de la partie concernée. De plus, le prix de vente est fixé à 500 €. Tous les frais seront supportés par l'acheteur.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE

Au 1^{er} janvier 2018, trois communes rentrent à la communauté de communes Brioude Sud Auvergne : Agnat, St Ilpize et Frugère le Pin. En conséquent, une nouvelle répartition des délégués doit être votée. En exécutif c'est la répartition de droit commun qui a été retenue, elle est également votée par le Conseil Municipal.

Suite au retrait des services de l'Etat, l'instruction des documents d'urbanisme incombe au maire. Il a été décidé de confier par convention l'instruction des permis de construire aux services Urbanisme de la ville de Brioude contre rémunération. Suite au changement de statuts des personnels instructeurs, il y a lieu de délibérer et de maintenir les conditions actuelles.

RIFSEEP

Vu l'avis favorable du comité technique sur le projet de délibération du RIFSEEP présenté par la commune de Blesle, le Conseil Municipal entérine cette décision.

DEMANDE COLLEGE DES FONTILLES

Le collège des Fontilles a demandé une subvention pour le voyage en Andalousie. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 1500 €.

L'appartement de fonction situé au-dessus de la Mairie n'étant pas utilisé par Madame La Principale, il est décidé de le mettre en location après accord avec le Rectorat, le Département et le Collège. Un bail reprenant la condition de laisser libre sous un mois en cas de nécessité sera préparé, le loyer passera de 250 € à 320 €. Le conseil décide de laisser le bénéfice de ce loyer au Collège, il lui sera donc reversé sous forme de subvention.

DEVIS DIVERS

Le devis pour faire un dépositaire (caveau communal deux places pour une courte durée) dans le cimetière communal a été voté par le Conseil pour un montant de 4 600 € TTC.

DELIBERATION RURALITE

L'association des maires ruraux de France a pris une délibération pour la prise en compte des petites communes rurales lors du vote des lois et invite la Commune de Blesle à prendre cette même délibération. Le Conseil Municipal s'est positionné favorablement à cette demande.

DROIT DE PREEMPTION

Les biens cadastrés n° G589 et G590 sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

Afin d'anticiper l'arrivée de la fibre optique, la commune décide de mettre à jour son adressage pour que chaque habitation soit repérable. Une fois terminé, il sera transmis au cadastre, à l'insee, à la Poste et au Service Incendie et Secours.

Le locataire de Plagne, MAB SAS, a demandé un report de paiement du loyer de la location d'un bâtiment à Plagne. Le Conseil Municipal décide de voir avec la Trésorerie pour qu'elle se mette d'accord avec le locataire sur le sujet d'un échéancier.

Blesle ayant atteint le niveau 3 de la Charte d'Entretien des Espaces Publics, cela lui permet de candidater pour le label national « Terre Saine communes sans pesticides ». Le Conseil Municipal décide de poser candidature.

Le Conseil Municipal accorde une aide de 200 € à GEANT Fanny suite à sa demande d'aide pour son semestre qu'elle va passer au Mexique mais en contrepartie, il lui sera demandé de préparer un compte rendu qu'elle devra présenter aux collégiens de Blesle.

Les apéros Musique ont sollicité la Mairie pour la mise à disposition d'un appartement à l'ancienne gendarmerie comme les années précédentes pour deux volontaires en Service Civique sur dix mois. Le Conseil Municipal a accepté cette demande mais décide à l'unanimité de demander une participation de 25 € par mois à chaque locataire correspondant à une participation aux charges.

Le Conseil Municipal décide de ne pas demander de publicité dans le journal du SDIS à destination des pompiers comme proposé.

Un habitant de Blesle demande que la mairie remette en état sa toiture du fait que, d'après lui, ce sont les pigeons qui seraient à l'origine des dégâts et notamment depuis que la mairie a posé des oisi-pics à l'église. Les oisi-pics ne protégeant que les rebords, les pigeons continuent d'aller sur le toit de l'église. La mairie ne saurait être responsable des dégâts. Une réponse sera envoyée dans ce sens et le conseil municipal continu à rechercher les possibilités pour limiter les nuisances.

Une demande de « Ligne de Conduite » a été reçue en mairie pour que le village soit ville d'arrivée d'une étape de leur rallye qui a pour motivation, la prévention routière. Le Conseil Municipal décide d'accéder à cette demande.

Le Maire, après avis du Conseil d'Ecole et des parents d'élèves qu'il a reçus dernièrement, a tranché sur les rythmes scolaires qui reviendront à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine.

La commission du Moulin du Bos, a reçu un devis d'étude d'un architecte pour trouver des pistes concernant le devenir des bureaux. Ce devis s'élève à 6 912 € TTC pour la réalisation des plans d'état des lieux des façades et un avant-projet sommaire de l'agencement. Le Conseil Municipal décide de ne pas engager cette dépense pour l'instant mais va demander des devis pour les travaux d'entretien des bâtiments et l'étude de l'assainissement.

Monsieur JP Renard a rencontré Monsieur le Maire et Madame Pothier pour présenter le projet « sur le chemin des Moniales » dont il dirigera l'organisation et qui sera porté par la Municipalité. Les dates retenues sont les 27 et 28 avril 2018 avec une journée à Blesle et une journée itinérante vers Lavoûte Chilhac, Lavaudieu et St Julien des Chazes. L'accord de principe étant acquis, il convient d'agir rapidement pour l'obtention des financements nécessaires à la validation finale du programme.